

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 septembre 2012

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2012-8-7-3

Service consulté

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Il est proposé d'attribuer des subventions à 10 associations pour des aides aux projets au titre de 3 politiques de soutien en faveur du Développement Culturel (expressions artistiques, lieux de diffusion et opérateurs culturels, enseignement artistique et pratique).

Le total des aides à allouer dans le cadre du présent rapport s'élève à 347 900 € dont :

- 27 900 € au titre des Expressions Artistiques
- 80 000 € au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique
- 240 000 € au titre des Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté différents dispositifs intitulés "Expressions Artistiques", "Enseignement Artistique et Pratique", "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels", qui permettent de soutenir le secteur culturel.

L'intervention départementale se caractérise essentiellement par l'accompagnement de projets culturels.

Lors de sa réunion du 6 juillet 2012, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes relevant des différents dispositifs dont l'ensemble des propositions vous sont récapitulées dans les tableaux joints au présent rapport.

I – EXPRESSIONS ARTISTIQUES (aides aux projets)

Dans le cadre du dispositif de soutien aux expressions artistiques, 10 demandes de participations financières ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 3 thématiques suivantes :

- Festivals
- Diffusion Musicale
- Création/diffusion artistiques

Les propositions d'intervention pour un montant global de 27 900 € vous sont récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport.

II – SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Structure concourant à la mise en œuvre du Schéma

Dans le cadre du dispositif de l'Enseignement Artistique et Pratique, une demande de participation financière pour 2012 a été soumise à la Commission de la Culture et du Patrimoine par le GEEM situé à Guebwiller.

Historique et situation actuelle du GEEM

Depuis sa création en 1999, le Groupement des Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) a assuré la fonction d'employeur des professeurs des écoles de musique membres du Groupement, ainsi que les prestations administratives et comptables (gestion des contrats et des payes des professeurs).

A l'issue d'une réflexion menée en 2011 sur les missions et l'avenir du GEEM, le Conseil d'Administration a décidé de faire évoluer la structure vers une vocation unique de prestataire pour les aspects administratifs et comptables (gestion des payes des professeurs) à l'exclusion de la fonction d'employeur des professeurs, nouvelle orientation entérinée par l'Assemblée Générale du 13 février 2012.

En application de cette décision, les écoles adhérentes demandent le transfert des contrats des professeurs du GEEM vers leurs écoles. Le GEEM continuera cependant d'assurer les fiches de paie et autres documents administratifs pour le compte des écoles, ainsi que le conseil administratif et juridique.

Participation du Département au fonctionnement du GEEM

Pour permettre au GEEM d'assurer sa mission, le Conseil Général lui verse annuellement une subvention pour les frais de fonctionnement de la structure (personnel et charges externes) et pour la location d'un logiciel spécialisé.

Depuis 2009, le montant de notre contribution s'est élevé à 80 000 € et le Président du GEEM sollicite pour 2012, le renouvellement du soutien départemental à hauteur de ce montant sur un budget prévisionnel de 2 986 830 €.

Il est précisé que la nouvelle organisation occasionne un surcroît de tâches administratives et comptables pour le GEEM (par exemple, en qualité d'employeur de tous les professeurs, il réalisait jusqu'à présent une déclaration unique pour les charges salariales ; à l'avenir, il devra établir des déclarations distinctes pour chaque école).

Aussi, afin de permettre à cette structure de poursuivre sa mission, il est proposé de lui allouer pour 2012, une subvention d'un montant de **80 000 €** identique à 2011, selon les modalités de la convention de financement jointe en *annexe 2* au rapport.

III – LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Dans le cadre du dispositif de soutien aux Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, une demande de participation financière a été sollicitée par la Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2012.

LA FILATURE - Scène Nationale

La Filature "Scène Nationale", a bénéficié d'un contrat multipartenarial de 2008 à 2011, associant l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Mulhouse, mis en œuvre par un directeur dont le mandat a pris fin en 2011. Le recrutement d'une nouvelle directrice au cours de l'année 2012 a conduit les partenaires à envisager cette année comme transitoire, et s'engager dans des relations bilatérales avec la structure.

Aussi, afin de permettre à la Filature de poursuivre sa mission en 2012, il est proposé de soutenir son projet artistique et culturel, selon le projet de convention joint en *annexe 3*, à hauteur de **240 000 €** ventilés comme suit :

- . 200 000 € pour le projet artistique et culturel
- . 25 000 € pour l'opération La Filature au Collège
- . 10 000 € pour le soutien aux compagnies régionales
- . 5 000 € pour les ateliers spectacle vivant et actions en milieu carcéral

*
* *

En conclusion, il est proposé :

❖ au titre des politiques suivantes :

Expressions Artistiques

- d'attribuer et autoriser le versement des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport pour un montant total de 27 900 € ; les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme D721 ligne 65-311-6574-2347-371 du budget du Département

Enseignement Artistique et Pratique (structures concourant à la mise en place du Schéma)

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de financement 2012 avec le GEEM, jointe en *annexe 2* ;
- d'attribuer et d'autoriser le versement de l'aide de 80 000 € au GEEM ; les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme D726 ligne 65-311-6574-2397-371 du budget du Département

Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de financement 2012 avec la Filature, jointe en *annexe 3* ;
- d'attribuer et d'autoriser le versement de l'aide de 240 000 € à la Filature ; les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme D722 ligne 65-311-6574-2357-371 du budget du Département

❖ et de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe au rapport en *annexe 4* qui récapitule les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission Permanente du 7 septembre 2012

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

FESTIVALS

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2011	Proposition de la 7ème commission du 6/7/2012	Observations
1	Association des Mains pour le Dire Colmar	Actions culturelles en 2012 "Vivons Ensemble"	29 395 €	3 300 €	2 000 €	2 000 €	
2	Association Les Amis de l'Orgue Jean André Silbermann de Soultz	Edition 2012 des "Musicales de Soultz"	17 550 €	1 500 €	1 100 €	1 100 €	
3	Association Actions Citoyennes pour une Consommation Ecologique et Solidaire (ACCES) Uffholtz	Festival du Film engagé "Du Rêve au Réveil" en 2012	5 868 €	1 000 €		500 €	1ère demande de subvention
4	Association Jazz à Mulhouse	4ème édition du Festival "METEO" 2012	370 537 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €	
5	Association Festi'Bal à Eguisheim	9ème édition du Festi'Bal des Vendanges 2012	20 900 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						20 400 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission Permanente du 7 septembre 2012

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

DIFFUSION MUSICALE

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2011</i>	<i>Proposition de la 7ème commission du 6/7/2012</i>	<i>Observations</i>
1	Association Chœur et Orchestre de Guebwiller "LA FORLANE"	Diffusion de concerts dans le Haut-Rhin en 2012	55 740 €	9 000 €	2 500 €	2 500 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						2 500 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission Permanente du 7 septembre 2012

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

CREATION/DIFFUSION ARTISTIQUES

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2011	Proposition de la 7ème commission du 6/7/2012	Observations
1	Compagnie "Tête Allant Vers" à Walbach	Création/diffusion de la pièce "Guaduas en Vivo" le 23 juin 2012	118 971 €	8 000 €		3 000 €	1ère demande de subvention
2	Le Gourbi Bleu Turckheim	Création/diffusion du spectacle "BAZAR" de septembre à décembre	31 877 €	7 000 €	Pas de demande	2 000 €	5 000 € en 2010
TOTAL DES PROPOSITIONS						5 000 €	



**CONVENTION
ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE
L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (GEEM) POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT EN 2012**

- VU les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour le Développement Culturel,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- Vu la délibération du Conseil Général N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 7 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,
- VU la demande du Groupement d' Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) en date du 30 avril 2012,

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du

et

Le Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical, ci-après dénommé le GEEM, sis aux Dominicains de Guebwiller, représenté par son Président.

Préambule

Créé en 1999, le Groupement des Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM), association de droit local régie par la loi du 25 juillet 1985 créant les Groupements d'Employeurs, a assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012, la fonction d'employeur des professeurs des écoles de musique membres du Groupement, ainsi que les prestations administratives et comptables (gestion des contrats et des payes des professeurs).

A l'issue d'une réflexion menée en 2011 sur les missions et l'avenir du GEEM, le conseil d'administration a décidé de faire évoluer la structure vers une vocation unique de prestataire pour les aspects administratifs et comptables (gestion des payes des professeurs) à l'exclusion de la fonction d'employeur des professeurs, nouvelle orientation entérinée par l'Assemblée générale du 13 février 2012.

Article 1. - OBJET

La présente convention a pour objet d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2012 au GEEM pour lui permettre d'assurer ses diverses activités : gestion des fiches de paie et autres documents administratifs pour le compte des écoles adhérentes au Groupement et conseil juridique.

ARTICLE 2. - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2012. Elle est valable pendant la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice en cours.

ARTICLE 3. - SOUTIEN DU DEPARTEMENT

3/1. Montant :

Pour l'année 2012, une subvention d'un montant maximum de **80 000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin au GEEM pour le fonctionnement de la structure et la réalisation de ses diverses missions dont le budget est en annexe 1.

Si le montant des dépenses réelles attestées par le GEEM est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées dans l'annexe 1, la subvention versée par le Département sera automatiquement réduite à due concurrence, en fin d'opération.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par le GEEM est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

En outre, le montant de la subvention départementale accordée pourra être, le cas échéant, diminué au moment du versement de son solde, en fonction des financements de toute nature obtenus en sus depuis sa notification, ainsi que des recettes et des économies réalisées par le GEEM dans la mise en œuvre de ses activités subventionnées définies à l'article 1^{er} de la présente convention.

3/2. Modalités de versement :

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2012, fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 %, sur la base d'une lettre de demande, accompagnée du budget de fonctionnement en équilibre et après signature de la présente convention ;
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, sur la base d'une lettre de demande et au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Les versements sont effectués sur le compte bancaire de l'association.

Domiciliation	Code établissement	Code Guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CCM Lautenbach	10278	03302	00017945745	01	Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

3/3 Durée de validité de l'aide

Conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

ARTICLE 4. - OBLIGATIONS

Le GEEM s'engage à :

- tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif cité à l'article 1 ;
- faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires institutionnels de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département.

ARTICLE 5. - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

ARTICLE 6. - RESILIATION

Le Département, se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité en cas de :

- non-respect par le GEEM des obligations visées dans la convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde ;
- en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le GEEM d'achever sa mission.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 7. - RESPONSABILITE

Le GEEM exerce ses activités et actions définies à l'article 1^{er} sous sa seule responsabilité.

En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces activités et actions, pour lesquelles il appartient à l'association de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 8. - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 3 mois.

ARTICLE 9. - AUTRES DISPOSITIONS

La convention est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire est remis à chaque signataire.

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour le Département du Haut-Rhin
Le Président du Conseil Général

Pour le Groupement d'Employeurs
de l'Enseignement Musical

Le Président

**Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical
Budget prévisionnel 2012**

	Exercice 2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens et services) salaires et charges sociales	2 815 100,00
Refacturation aux membres autres charges de personnel	90 000,00
Refacturation aux membres pour équilibre	
Production immobilisée	
Subvention d'exploitation	80 000,00
Reprise sur amort. et prov. et transfert de charges	
Autres produits	720,00
TOTAL I	2 985 820,00
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	
Achats de marchandises	
Variation de stock	
Achats de mat. premières et autres approvisionnements	
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	42 500,00
Impôts, taxes et versements assimilés	196 230,00
Salaires et traitements	2 056 100,00
Charges sociales	690 700,00
Dotations aux	
Amortissements sur immobilisation	1 300,00
Provisions sur immobilisations	
Provisions sur actif circulant	
Provisions pour risque et charges	
Autres charges	
TOTAL II	2 986 830,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</u>	
	-1 010,00
<u>QUOTE-PARTS RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN</u>	
Bénéfice attribué/Perte transférée (III)	
Perte supportée/Bénéfice transféré (IV)	
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	
De participations	
D'autres valeurs et créances immobilières	
Autres intérêts et produits assimilés	1 000,00
Reprise sur amort. et prov. et transfert de charges	
Différences positives de change	
Produits nets cessions valeurs mobilières	100,00
TOTAL V	1 100,00
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	
Dotations aux amortissements et provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges sur cessions valeurs mobilières	
TOTAL VI	0,00
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	90,00
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprise sur amort. et prov. et transfert de charges	
TOTAL VII	0,00
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Sur exercice antérieur	
Reprise sur amort. et prov. et transfert de charges	
TOTAL VIII	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0,00
TOTAL DES PRODUITS	2 986 920,00
TOTAL DES CHARGES	2 986 830,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	90,00



Haut-Rhin

**CONVENTION
ENTRE**

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA FILATURE

Projet artistique et culturel de la Scène nationale en 2012

Vu les orientations du Conseil Général pour le développement culturel,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu les statuts de l'association la Filature en date du

Vu le projet artistique et culturel proposé par la Filature en 2012,

Vu la demande de la Filature en date du 19 septembre 2012

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du

et

L'association La Filature, ci-après dénommée "La Filature" représentée par son Président Bertrand Jacobberger,

PREAMBULE

La Filature est un établissement pluridisciplinaire de diffusion du spectacle vivant, labellisé "Scène Nationale" et constitue, sur le territoire mulhousien, un pôle à vocation régionale, nationale, internationale de diffusion et de création.

L'établissement assure, à ce titre et conformément aux dispositions de la charte des missions de service public des établissements subventionnés dans le domaine du spectacle vivant, des missions confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans ce cadre la structure doit notamment être attentive à la pluridisciplinarité de sa programmation, témoigner d'un effort important en faveur des oeuvres des auteurs et compositeurs contemporains et favoriser la production et la circulation des œuvres de création et du répertoire.

Par ailleurs, elle doit rechercher, notamment avec l'appui d'artistes accueillis en résidence, le développement de ses publics en veillant à une bonne inscription de l'établissement dans son environnement territorial.

La Filature a bénéficié d'un contrat multipartenarial d'objectifs et de moyens de 2008 à 2011, mis en œuvre par un directeur dont le mandat a pris fin en 2011.

Le recrutement d'une nouvelle directrice au cours de l'année 2012 a conduit les partenaires à envisager cette année comme transitoire, dans une relation bilatérale.

En 2012, la direction assure la continuité des engagements précédents et pose les prémices de son projet avec une programmation intégrant tous les genres et qui ambitionne de concerner le public le plus large en lui proposant des repères.

Par ailleurs, l'activité s'appuiera davantage sur les propositions des structures présentes sur le site (Orchestre Symphonique de Mulhouse et Ballet de l'Opéra national du Rhin) et certains projets trouveront leur place dans les temps forts ou festivals qui seront organisés.

L'ancrage territorial de la Filature devrait également être conforté, tant sur la ville de Mulhouse que sur les territoires de vie du département du Haut-Rhin, en s'appuyant notamment sur des partenariats avec des établissements culturels, d'enseignement, de santé ou de solidarité.

Le Département du Haut-Rhin, dont les orientations culturelles se fondent sur la double logique des publics et des territoires, apporte son soutien à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Filature dans le cadre du présent accord.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de l'aide du Département pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Filature en 2012 (*annexe 1*)

ARTICLE 2 - ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT ET PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA FILATURE EN 2012 (ANNEXE 1)

Les orientations culturelles du Département visent à favoriser l'accès à la culture d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires. Il encourage ainsi toute initiative contribuant à :

- ↳ l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées...),
- ↳ la valorisation des atouts artistiques des territoires et l'équilibre de l'offre culturelle

La Filature, met en œuvre, en 2012 un projet artistique et culturel axé sur la diffusion, la création et la sensibilisation des publics (*annexe 1*) et qui répond à ces objectifs.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Pour l'exercice 2012, la participation maximum du Département en faveur de la Filature est fixée à 240 000 € (deux cent quarante mille euros) pour son projet dont le budget est en *annexe 2*, répartis comme suit :

- ↳ 200 000 € affectés au projet artistique et culturel
- ↳ 25 000 € affectés à l'opération "La Filature au Collège" ; dans ce cadre la Filature veillera à faire appel à des artistes régionaux
- ↳ 10 000 € affectés au soutien aux compagnies régionales (co-production, accueil en résidence de création ou compagnonnage...)
- ↳ 5 000 € affectés aux ateliers spectacle vivant et actions en milieu carcéral

Aucune autre aide ne pourra être sollicitée auprès du Département du Haut-Rhin par la Filature pour la mise en œuvre de ce projet artistique et culturel.

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de la Filature :

Domiciliation	Code étab.	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Titulaire
CE d'Alsace	16705	09017	08751380701	54	LA FILATURE

La subvention sera versée conformément au règlement financier du Département, selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve de la production par le représentant légal de la Filature du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré ;
- le versement du solde de 50 % au cours du deuxième semestre au vu de la présentation du bilan et compte administratif de l'exercice N-1.

Par ailleurs, si le montant des dépenses réelles attestées par la Filature est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans le programme culturel 2012 précité, la subvention versée par le Département sera automatiquement réduite à due concurrence, en fin d'opération.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la Filature est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

En outre, le montant de la subvention départementale accordée pourra être, le cas échéant, diminué au moment du versement de son solde, en fonction des financements de toute nature obtenus en sus depuis sa notification, ainsi que des recettes et des économies réalisées par la Filature dans la mise en œuvre des actions précitées.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE

Conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS

La Filature s'engage à :

- ☞ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique et culturel en 2012 dont le budget est annexé à la présente convention ;

- ↳ fournir au Département avant le 30 septembre 2012 :
 - le compte rendu moral, financier, le compte de résultat du projet artistique et culturel réalisé en 2011 et le compte d'emploi de la subvention attribuée
- ↳ aviser le Département de toute modification concernant :
 - l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) ;
 - ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)
- ↳ mentionner le soutien du Département, dans ses rapports avec les médias et sur l'ensemble de ses supports de communication.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire en demander le remboursement.

ARTICLE 6 - SUIVI ET EXECUTION DE LA CONVENTION

Au cours du premier semestre 2013, un bilan du projet artistique et culturel 2012 sera réalisé et présenté par la Filature dans le cadre d'une réunion à l'initiative de la Filature.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

La Filature met en œuvre son projet artistique et culturel pour l'année 2012, tel que défini à l'annexe 1, sous sa seule responsabilité.

En aucun cas la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de la mise en œuvre de ce projet, pour lequel il appartient à la Filature de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 8 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par la Filature de l'une des orientations de la présente convention et notamment de ses articles 3 et 5, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Filature n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ces deux cas, le Département pourra annuler sa subvention, en suspendre le versement ou en demander le remboursement.

ARTICLE 10 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables limitées à une période de 3 mois.

ARTICLE 11 - AUTRES DISPOSITIONS

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.
Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Président du Conseil Général du
Haut-Rhin

Le Président de La Filature

LA FILATURE

SCÈNE NATIONALE ■■■ MULHOUSE

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et DE MOYENS
LA FILATURE, Scène nationale
2012

Sommaire

I. Projet artistique et culturel 2012

1. Spectacles accueillis
2. Expositions photographiques et numériques accueillies
3. Coproductions et résidences dans le domaine du Spectacle vivant
4. Coproductions et résidences dans le domaine de la Photographie et des Arts numériques
5. Actions culturelles
6. Synthèse des projets d'artistes régionaux soutenus par La Filature

II. Budget prévisionnel 2012

I. Projet artistique et culturel 2012

Programmation 2012, spectacles et expositions accueillis

La programmation 2012 s'inscrit dans la continuité de celles de 2010 et 2011.

Nous avons accueilli en 2010, 56 spectacles pour 118 représentations et en 2011, 69 spectacles pour 150 représentations.

Pour 2012, nous envisageons l'accueil de 63 spectacles pour 139 représentations.

Cette programmation comprend des spectacles issus de l'ancienne direction mais intègre aussi, pour partie, la programmation de Monica Guillouet-Gély.

L'esprit de la programmation de Monica Guillouet-Gély pour la Scène nationale reposera sur un certain nombre de convictions (Cf. extrait de son projet artistique présenté lors de sa candidature au poste de directeur de La Filature) :

- elle doit concerner le public le plus large tout en étant cohérente dans ses choix esthétiques ;
- loin du lieu de consommation où l'on viendrait "se servir", elle doit proposer des repères à un public qui saura ce qu'il vient chercher. C'est la programmation qui permettra de construire ce public curieux des arts de la scène ;
- elle s'appuiera sur les propositions des structures présentes et proposera un programme complémentaire reflétant l'actualité de la création contemporaine ;
- elle s'articulera entre les deux salles principales de La Filature et pour certains projets dans les petites salles (Jean Besse et l'Espace image) ;
- certains projets trouveront leur place dans les temps forts ou festivals que la Scène nationale organisera.

Cette ligne artistique intégrera tous les genres : le théâtre, la musique (jazz, musique improvisée, musiques du monde, chanson), les arts du cirque, le théâtre visuel, la danse, le théâtre jeune public...

SPECTACLES ACCUEILLIS

Nom de la production	Chorégraphe, metteur en scène	Lieu	Dates	Région	Nb de spectacles	Nb de représentations *	Montant affecté en euros
TOTAL					63	139	1 220 000
THEATRE					17	43	465 805
Au moins j'aurai laissé un beau cadavre	Vincent Macaigne	GS	5-6/01/12		1	2	
Ivanov Re/Mix	Armel Roussel	SM	11-12/01/12		1	2	
L'été où le ciel s'est renversé	Eve Ledig	SM	2-3/02/12	X	1	4	
Henry VI	Thomas Jolly	GS	2-4/02/12		1	3	
Les Atomics	Cie HVDZ	SM	14-15/02/12		1	2	
Me too I am Catherine Deneuve	Valéry Warnotte	SM	11-13/04/12		1	3	
Cucinema	Peter de Bie	SM	18-21/04/12		1	4	
Tempête sous un crâne	Jean Bellorini	SM	30/05-02/06/12		1	4	
Carte Blanche Arne Sierens - Warmoes	Arne Sierens	GM	08-09/06/12		1	4	
Carte Blanche Arne Sierens - Vorst-Forest	Johan Heldenbergh et Titus de Voogdt	SM	08-09/06/12		1	2	
François d'Assise	Adel Hakim	SM	18-19/10/12		1	2	
Six personnages en quête d'auteur	Stéphane Braunschweig	GS	25-27/10/12		1	3	
La Noce	Vladimir Pankov	GS	23/11/2012		1	1	
L'Argent	Anne Théron	SM	27-28/11/12		1	2	
Buddenbrooks	Puppentheater Halle	SM	7-8/12/12		1	2	
Miss Knife	Olivier Py	GS	11/12/2012		1	1	
Romeo et Juliette	David Bobee	GS	19-20/12/12		1	2	
DANSE					4	11	140 256
Cesena	Anne Teresa de Keersmaecker et Björn Schmelzer	GS	23-24/02/12		1	2	
Visite Dansée	Aurélie Gandit	GM	01/02 + 11-15/04/12 + 14-17/11/12		1	7	
Island of no memories	Kaori Ito	SM	26/10/2012		1	1	
Vertical Road	Akram Khan	GS	20/11/2012		1	1	
MUSIQUE					1	1	40 000
Thanks to my eyes	Joël Pommerat	GS	18/09/2012		1	1	
CHANSON					11	8	81 675
Les Pieds dans le plat	Pascal Parisot	SIB	14/01/2012		1	1	
Carte Blanche Albin de la Simone	Albin de la Simone	SM	14/01/2012		4	1	
Alina Orlova		SM	10/02/2012		1	1	
Carte Blanche Arne Sierens concert jour 1		AS	08/06/2012		1	1	
Carte Blanche Arne Sierens concert jour 2		AS	09/06/2012		1	1	
Lancement de saison	Mathilde Monnier & Rodolphe Burger	GS	18/09/2012		1	1	
Arthur H		GS	17/10/2012		1	1	
Memory	Vincent Delerm	SM	01/12/2012		1	1	
CINE CONCERTS					2	5,5	36 759
(Super) Hamlet	Cie La Cordonnerie	SM	14/01/2012		1	3,5	
Ciné-concert Le Kid	OSM	GS	3-4/04/12		1	2	
JAZZ					3	3	76 239
Youn Sun Nah		GS	28/03/2012		1	1	
An evening with Chick Corea & Gary Burton duets		GS	18/04/2012		1	1	
Madeleine Peyroux		GS	27/11/2012		1	1	
CIRQUE					3	10	137 301
Rhizikon	Chloé Moglia	SIB	12-13/05/12		1	3	
Hans was Heiri	Zimmermann & de Perrot	GS	22-23/06/12		1	2	
La Vie	Les 7 doigts de la main	GS	04-08/12/12		1	5	
JEUNE PUBLIC					6	29,5	66 963
A La Voïée	Benoît Sicat	SIB	14-15/02/12		1	4	
Djibi.com	Zététique Théâtre	SM	21-22/02/12		1	1,5	
Le Passage du Cap Horn	Wladyslaw Znrko	SM	4-5/04/12		1	3	
Le bureau des Histoires	Carine Ermans et Sabine Durand	SM	19+23/05/12		1	2	
Henriette et Matisse	Michel Kelemenis	SM	7-10/11/12		1	4	
Les rêves de Sidonie Kouleure	Cie Songes	AS	12-14/12/12		1	15	
PRESENTATION DE SAISON					1	1	5 000
Présentation de saison 2012-2013	plusieurs artistes invités durant la saison	GS	19/06/2012		1	1	
FESTIVAL TRANSE					9	20	120 000
Les Rois du suspense	Grand Magasin	SM	16/03/2012		1	1	
25 chansons trop courtes	Grand Magasin	SM	16/03/2012		1	1	
Le défilé des Habitants	Valéry Warnotte et Charlie Windelschmidt	AS	20-21/03/12		1	2	
Matin Brun	Christophe Greilsammer	AS	21-27/03/12	X	1	9	
Lo Bal Almanyà	Nurkan Erpulat	GS	22-23/03/12		1	2	
Sideways Rain	Guilherme Botelho	GS	17/03/2012		1	1	
As if (we would be)	Stephanie Thiersch	SM	22/03/2012		1	1	
Nuit Transe	Rainer Trüby, Thomas Brunner, Hamid Vincent	SM	24/03/2012	X	1	1	
H2O	Helios Theater	GM	20-21/03/12		1	2	
FESTIVAL DANSE					6	7	50 000
Exquisite Corpse	Joanne Leighton	GM	10/05/2012		1	1	
La jeune fille et la mort	Thomas Lebrun	GS	11/05/2012		1	1	
Psalm a secret song	Valeria Apicella	SM	11/05/2012		1	1	
Idiotas	Toméo Vergès	SM	12/05/2012		1	1	
La variété française est un monstre gluant	Aurélie Gandit	AS	12-13/05/12		1	2	
Passo	Ambra Senatore	SM	13/05/2012		1	1	

* Les représentations incomplètes (séances à virgule) correspondant à des séances partagées avec des structures partenaires

EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES ET NUMERIQUES ACCUEILLIES

Artiste	Nom de la production	Région	Dates d'exposition	Dates de résidence	Apport Filature en euros
ACCUEILS					34 000
Andrej Pirrwitz	Etudes tempophiles	X	2 au 26/02/12		
Une journée et tellement plus avec Patricia Lemerson	Amandine Pudlo		18/03/2012		
Federico Berardi, Laurence Bonvin, Thibault Brunet, Raphaël Dallaporta, Denis Darzacq, Leo Fabrizio, David Favrod, Andreas Gefeller, Oliver Godow, Eric Nehr, Marie Quéau, Philipp Schaerer, Shigeru Takato	TRANSE "Obsessions"		16/03 au 29/04/12		
Simone Meier et Roland Sutter	Beyond Virtuality	X	11/05 au 08/07/12		

Coproductions et Résidences

Dans la continuité du contrat d'objectif 2008-2011, La Filature consacrera une partie de son budget artistique 2012 à l'accompagnement de projets de création d'artistes. Chaque saison, le soutien à la création de spectacles vivants, de projets photographique et arts numériques (productions, coproductions et résidences d'artistes) représente environ 20 % du budget artistique de la Scène nationale et plus de 15 semaines de présence d'artistes en résidence au sein de La Filature.

Cette aide peut prendre la forme d'une enveloppe de co-production et/ou d'une enveloppe pour une résidence à La Filature.

Cet axe est l'une des missions fondamentales d'une Scènes nationale que La Filature a toujours développée et continuera de développer dans le domaine du spectacle vivant mais aussi de la photographie et des arts numériques.

Monica Guillouet-Géllys souhaite autant que possible, une présence permanente d'artistes avec des conventions pluriannuelles leur permettant de développer leur projet dans les conditions économiques et structurelles les plus stables.

Nous pouvons imaginer de proposer aux artistes des résidences de création en leur mettant à disposition des espaces et les moyens nécessaires à la création de leur projet.

Une relation de compagnonnage peut s'établir avec une équipe que l'on retrouverait à plusieurs moments de la saison, ou d'une saison à l'autre, une sorte de fidélité qui permettrait au public de mieux connaître l'artiste.

En croisant les objectifs respectifs des artistes et du lieu, nous tenterons d'installer une vraie complicité entre l'équipe du théâtre et les équipes artistiques de manière à ce que les artistes s'approprient le lieu et puissent être au plus près du public.

Les responsables d'équipe artistique pourront aussi être associés à la réflexion et aux décisions visant la construction de projets transversaux de la Scène nationale vers le public avec ses partenaires (événement ponctuel, rencontres avec le public).

David Lescot et Joël Pommerat seront inscrits dans un dispositif de résidences dès le deuxième semestre 2012, pour plusieurs années.

**COPRODUCTIONS ET RESIDENCES D'ARTISTES
DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT**

Chorégraphe, metteur en scène	Nom de la production	Région	Dates de résidence	Apport Filature
COPRODUCTION				75 470
THEATRE				
Arne Sierens	Carte Blanche (4 spectacles sur 2 jours)			
Sandrine Pirès	Bazar	X		
Christophe Rauck	Les Serments indiscrets			
David Lescot	Tout va bien en Amérique			
DANSE				
Delgado Fuchs	Let's get physical			
MUSIQUE				
Joël Pommerat	Création (nom à définir)			
Art Zoyd	Trois rêves non valides			
CHANSON				
Lancement de saison	Mathilde Monnier/Le Velvet de Rodolphe Burger			
FESTIVAL TRANSE				
Valéry Warnotte et Charlie Windelschmidt	Le défilé des Habitants			
RESIDENCES D'ARTISTES				72 256
THEATRE				
Valéry Warnotte et Charlie Windelschmidt	Le défilé des Habitants		12 au 19/03/12	
Sandrine Pirès	Bazar	X	21/04 au 05/05/12	
David Lescot	Tout va bien en Amérique		à déterminer	
Joël Pommerat	Création (nom à définir)		à déterminer	
DANSE				
Tal Beit Halachmi	Progénitures		14/02 au 03/03/12	
Vidal Bini et Olivier Meyer	Création (nom à définir)	X	25 au 30/06/12	
Aurélie Gandit	Visite dansée		à déterminer	
TOTAL				147 726

DIFFUSION*

Chorégraphe, metteur en scène	Nom de la production	Région	Lieux de tournées	Dates	Nombre de représentations	Public	Apport Filature
TOTAL							4 530
THEATRE							
Marly Barnabé	Mon Histoire du Théâtre <i>Spectacle créé en décembre 2002 dans le cadre de La Filature au collège. Exploitation qui a continué en 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2011 et 2012, dans le cadre de La Filature au collège, mais aussi de tournées.</i>	align="center">X	Lycée Lavoisier Mulhouse	07/02/2012	2	scolaire	
			La Salamandre Vitry le François	19-20/04/12	4	scolaire	
			Pézenas	juin-12	4	tous publics	
			La Méridienne Lunéville	oct-12	4	tous publics	
Luc-Antoine Diquéro	Les mots sont des fleurs de néant. Je t'aime <i>En résidence à Bobigny (prise en charge Filature) du 3 octobre au 4 novembre 2011 puis à La Filature du 7 au 15 novembre 2011. Création dans la salle modulable de La Filature les 16, 17 et 18 novembre 2011.</i>		MC 93 Bobigny	12-14/04/12	3	tous publics	

* La Filature n'a pas pour mission première d'assumer la production déléguée de spectacles. A ce titre, les actions de diffusion ne disposent pas de lignes budgétaires propres, elles ont donc été intégrées aux activités de production (coproductions/résidences).

Dans la mesure où celles-ci sont véritablement affînées au cours de l'exercice, il est à noter une forte déconnexion entre le budget initial alloué à ces activités et le réel constaté.

COPRODUCTIONS ET RESIDENCES D'ARTISTES
DANS LE DOMAINE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES ARTS NUMERIQUES

Artiste	Nom de la production	Région	Dates d'exposition	Dates de résidence	Apport Filature en euros
COPRODUCTIONS					20 000
Artistes à déterminer	Photographes en Alsace	X	18/09 au 28/10/12		
Myr Muratet et Mathias Schweizer	Wasteland et Landscape		16/11 au 21/12/12		
RESIDENCES D'ARTISTES					20 000
Gaël Chaillat et Ramona Poenaru	Ma Cabane	X		à déterminer	
TOTAL					40 000

Actions culturelles ou les enjeux de la relation aux publics

Favoriser l'accès à la culture des publics, quel que soit leurs âges et leurs milieux sociaux est l'une des missions principales d'une Scène nationale.

La Filature développe chaque année un grand nombre d'activités artistiques pour aller à la rencontre des publics scolaires, associatifs ou handicapés ou encore des publics en difficultés financières.

Un volet important de ces activités, pour un budget en 2012 de 45 000 €, s'adresse aux collégiens dans le cadre du parcours du spectateur " La Filature au Collège ". Un autre volet intitulé activités complémentaires pour un budget de 33 000 € couvre des ateliers en direction de tous les publics et des ateliers en milieu carcéral.

En favorisant l'accès aux œuvres culturelles, les artistes aidés par les structures créent des liens sociaux, de nouveaux comportements culturels et de véritables espaces de paroles, d'échanges et d'imagination.

ACTIONS CULTURELLES

Artiste / Intervenant	Participants	Région	Dates	Apport Filature en euros
ATELIERS SPECTACLE VIVANT ET MILIEU CARCERAL				33 000
THEATRE				
Eve Ledig	Parents d'adolescents	X	04 et 05/02/12	
Juliette Plumecocq-Mech	Lycée Louis Armand - Mulhouse Lycée Lambert - Mulhouse		20 au 24/02/12	
Charlie Windelschmidt et Valéry Warnotte	URSSAF, UHA, Sahel Vert, amateurs		12 au 18/03/12	
Thierry Vidal	Détenus de la Maison Centrale d'Ensisheim	X	13/04 au 12/10/12	
Eve Ledig	Détenus de la Maison d'Arrêt de Mulhouse	X	10 au 18/09/12	
Cie Songe	Petite enfance, scolaires		12 au 16/11/12	
Cie Songe	Parents, professionnels de l'enfance		novembre 2012	
artiste à déterminer	Professeurs collèges et lycées (PAF)		automne 2012	
DANSE				
Nieke Swennen	Ecoles primaires, collèges, CAJ, IMP - Mulhouse, Eguisheim, Soultz		6 au 19/01/12	
Aurélie Gandit	Collège Victor Hugo - Colmar		08/02/2012	
Anne Teresa de Keersmaecker	amateurs		24/02/2012	
Aurélie Gandit	collèges et lycées		26 au 30/11/12	
Michel Kelemenis	familles		novembre 2012	
CIRQUE				
Cie Le Chat'pître	Détenus de la Maison d'Arrêt de Mulhouse	X	9 au 17/07/12	
Cie Le Chat'pître	Détenus de la Maison d'Arrêt de Colmar	X	automne 2012	
artiste à déterminer	UHA - Mulhouse		décembre 2012	
PHOTOGRAPHIE				
artiste à déterminer	Lycée Stoessel - Mulhouse		automne 2012	
LA FILATURE AU COLLEGE				45 000
PARCOURS RECYCLAGE POETIQUE				
Cie Monsieur et Madame Tout le monde	Collège Marcel Pagnol - Wittenheim, collège Jean Macé - Mulhouse		23-27/01/12	
PARCOURS DANSE ET PEINTURE				
Aurélie Gandit	Collège Matthias Grünewald - Guebwiller, collège Kennedy - Mulhouse		30/01-10/02/12	
Aurélie Gandit	Collèges		26-30/11/12	
PARCOURS ILLUSTRATIONS DETOURNEES				
Dominique Meyer	collège Charles Peguy - Wittelsheim	X	06/01-23/02/12	
PARCOURS THEATRE				
Cie L'Astrolabe	collège Robert Schuman - Saint Amarin, collège Pierre Pflimlin - Brunstatt	X	13/02-27/03/12	
PARCOURS THEATRE EN ALLEMAND				
Cie L'Astrolabe	Collège Matthias Grünewald - Guebwiller	X	24/04-13/03/12	
Artiste à déterminer	collèges		dates à déterminer	
PARCOURS THEATRE, ECRITURE ET CHANT				
Cie Le Fil rouge	collège Bel Air - Mulhouse, collège Félix Eboué - Fessenheim	X	02/02-20/04/12	
PARCOURS MUSIQUE				
OSM	collège Wolf - Mulhouse		15/03/2012	
PARCOURS THEATRE ET ARTS NUMERIQUES				
Gaël Chaillat et Ramona Poenaru	Collèges	X	dates à déterminer	
TOTAL				78 000

SYNTHESE DES PROJETS D'ARTISTES REGIONAUX SOUTENUS PAR LA FILATURE

Artiste / Intervenant	Nom de la production / de l'atelier	Apport Filature en euros
TOTAL		122 092
ACCUEILS		
Eve Ledig Cie le Fil Rouge	L'été où le ciel s'est renversé	13 116
Christophe Greilsammer Cie L'Astrolabe	Matin Brun	5 642
Rainer Trüby, Thomas Brunner et Hamid Vincent	Nuit Transe	12 017
DJ Hamid Vincent	Festival Transe	2 144
Andrej Pirrwitz	Etudes tempophiles	5 000
Simone Meier et Roland Sutter	Beyond Virtuality	4 000
Artistes à déterminer Commissariat Paul Kanitzer	Photographes en Alsace	7 000
COPRODUCTIONS / RESIDENCES / TOURNEES		
Sandrine Pirès Cie le Gourbi bleu	Bazar	5 000
Vidal Bini et Olivier Meyer Cie KHZ	Création (nom à définir)	900
Marly Barnabé	Mon Histoire du Théâtre	21 000
Gaël Chaillat et Ramona Poenaru	Ma Cabane	5 000
ACTIONS CULTURELLES		
Eve Ledig Cie le Fil Rouge	Atelier théâtre chanté Parents d'adolescents	731
Thierry Vidal Cie Le Chat'pître	Atelier théâtre Détenus de la Maison Centrale d'Ensisheim	3 500
Eve Ledig Cie le Fil Rouge	Atelier théâtre chanté Détenus de la Maison d'Arrêt de Mulhouse	2 851
Cie Le Chat'pître	Atelier cirque Détenus de la Maison d'Arrêt de Mulhouse	4 120
Cie Le Chat'pître	Atelier cirque Détenus de la Maison d'Arrêt de Colmar	4 315
FILATURE AU COLLEGE		
Dominique Meyer	Atelier Illustrations détournées collège Charles Peguy - Wittelsheim	1 525
Cie L'Astrolabe	Ateliers théâtre en français et en allemand collège Robert Schuman - Saint Amarin, collège Pierre Pflimlin - Brunstatt	6 761
Cie Le Fil rouge	Atelier théâtre, écriture, chant collège Bel Air - Mulhouse, collège Félix Eboué - Fessenheim	8 812
Gaël Chaillat et Ramona Poenaru	Atelier théâtre et arts numériques collèges	8 658

II. BUDGET PREVISIONNEL 2012

DEPENSES ARTISTIQUES	1 524 256
COPRODUCTIONS ET RESIDENCES	192 256
Spectacles vivants	152 256
Coproductions	75 470
Diffusion	4 530
Résidences d'artistes	72 256
Arts de la photographie et arts numériques	40 000
Coproductions	20 000
Résidences d'artistes	20 000
SPECTACLE VIVANT : ACTIVITÉ D'ACCUEIL	1 084 000
Théâtre	465 805
Danse	140 256
Musique	40 000
Ciné concerts	36 759
Humour Chansons	81 675
Jazz	76 239
Cirque	137 301
jeune public	66 963
Semaine de la Chanson	-
Ouverture de saison	5 000
Photographie	34 000
AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	215 000
Festival TRANS[E]	120 000
Festival DANS[E]	50 000
Hors les murs - collèges	45 000
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	33 000
Ateliers Image	-
Ateliers spectacle vivants	18 000
Interventions en milieu carcéral	15 000
CHARGES ANNUELLES DE SAISON	470 000
Communication générale	250 000
Personnel technique et accueil non permanent	200 000
Conseillers artistiques	-
Autres charges affectées	20 000
CHARGES DE STRUCTURE	3 583 000
Frais de fonctionnement	1 093 000
Masse salariale	2 380 000
Dotations aux amortissements	110 000
Dotations aux provisions risques et charges	-
Charges exceptionnelles	-
Charges financières	-
EXCEDENT D'EXPLOITATION	-
TOTAL DEPENSES	5 577 256

RECETTES ET PRODUITS	843 000	
RECETTES	585 000	
Spectacles vivants-accueils	515 000	
Spectacles vivants-production	-	
Autres activités artistiques	70 000	
Activités complémentaires	-	
AUTRES PRODUITS DE GESTION	258 000	
Recettes Club des partenaires	65 000	
Produits de gestion	95 000	
Quote part de subv. investis	80 000	
Produits financiers	18 000	
Produits exceptionnels	-	
AIDES ET SUBVENTIONS AFFECTEES	69 542	Montant des subventions TTC
Aides et subventions affectées à l'artistique	27 299	
Activités éducatives - DRAC	4 673	5 000
Résidences spectacles vivants - DRAC	14 019	15 000
Résidences et projets photographiques et d'arts plastiques - DRAC	6 542	7 000
Interventions en milieu carcéral - DRAC	7 009	7 500
Autres subventions dont aides à l'emploi	10 000	
SUBVENTIONS	4 664 714	Montant des subventions TTC
Subventions d'équilibre	4 664 714	
dont DRAC	1 262 018	1 315 000
dont Conseil Régional	306 767	320 000
dont Conseil Général	230 075	240 000
dont Ville de Mulhouse	2 865 854	2 989 480
DEFICIT D'EXPLOITATION	-	
TOTAL RECETTES	5 577 256	

NB: Toutes les subventions sont inscrites en HT

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE
2012

**Expressions artistiques
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SEA02251	ASS.DES MAINS POUR LE DIRE COLMAR Activités culturelles mise en oeuvre en 2012 en direction des sourds et des malentendants Cofinancement : <p align="right">COLMAR : 3 265,00 €</p>	2 000,00
SEA02254	ASSOCIATION ACTIONS CITOYENNES POUR UNE CONSOMMATION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (ACCES) Festival du Film engagé "Du Rêve au Réveil" du 25 au 28 novembre 2012	500,00
SEA02244	CHOEUR ET ORCHESTRE DE GUEBWILLER LA FORLANE (ANC.ENS.VOCAL ET INSTRUMENTAL) Diffusion de concerts dans le Haut-Rhin en 2012 Cofinancement : <p align="right">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 9 000,00 € GUEBWILLER : 9 000,00 €</p>	2 500,00
SEA02242	CIE TETE ALLANT VERS WALBACH Création/diffusion de la pièce "Guaduas en Vivo" le 23 juin 2012 Cofinancement : <p align="right">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 000,00 € MULHOUSE : 4 000,00 €</p>	3 000,00
SEA02255	COMPAGNIE LE GOURBI BLEU Création/diffusion du spectacle tout public "BAZAR" en 2012 Cofinancement : <p align="right">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 €</p>	2 000,00
SEA02253	FESTI'BAL EGISHEIM 9ème édition du Festi'Bal des Vendanges du 3 au 6 octobre 2012 à Eguisheim	1 800,00
SEA02252	JAZZ MULHOUSE Organisation de la 4ème édition du Festival METEO du 9 au 25 août 2012	15 000,00
SEA02248	LES AMIS DE L'ORGUE SILBERMANN SOULTZ Edition 2012 des Musicales de Sultz Cofinancement : <p align="right">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 750,00 € SOULTZ : 1 500,00 €</p>	1 100,00

Total	27 900,00
-------	-----------

Direction de la Culture et du Patrimoine

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE
2012

**Enseignement artistique et pratique
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DEA00469	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL GUEBWILLER Missions menées par le GEEM en 2012	80 000,00
Total		80 000,00

